



## LES ENCOMBRANTS À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU SUR L'EMPLACEMENT APPROPRIÉ, SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS ET DES VÉHICULES



Matelas, literies

Mobiliers

Férialle

Objets divers

Emballages volumineux

### ATTENTION

- Limité à 1,5 m<sup>3</sup> par foyer par présentation
- Longueur maxi 1,60 m
- Objet pouvant être porté par une personne
- Au-delà, se rendre en déchetterie
- (voir p.9)

### LES INTERDITS

- Gros et petits appareils électriques, écrans TV, sèche-cheveux, cafetière, réfrigérateurs, machine à laver (D3E)...
- Gravats, pneus, produits toxiques
- Lavabo, évier, cuve de WC, carrelage
- Huisseries de portes et fenêtres
- Bouteilles de gaz
- Plaques d'amiante

CERTAINS DÉCHETS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE (voir page 9-10)

Offrez une 2<sup>de</sup> vie à vos encombrants  
Pensez au don, au 1 pour 1 en magasin, à la réparation, aux recycleries.



## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX À DÉPOSER DANS LES BACS OU SACS PAPIERS



### Je dépose mes déchets

en vrac, dans le sac papier ou dans le bac



Tonte de pelouse

Branchages

Feuilles mortes

Fleurs fanées

### ATTENTION

La collecte des branchages en dehors des contenants est admise uniquement en fagots attachés avec ficelle ou raphia (pas de scotch, plastique ou fil de fer), branches : maximum 1,2 m de long et 8 cm de diamètre.

### LES INTERDITS

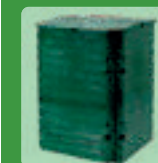
Refusés car NON COMPOSTABLES

- Les sacs plastiques
- La terre, les cailloux
- Les souches d'arbre

SE RENDRE EN DÉCHETTERIE voir page 9-10

### Pensez au compostage

Le syndicat Azur subventionne l'achat de votre composteur. Renseignements sur [www.syndicat-azur.fr](http://www.syndicat-azur.fr)



## LA DÉCHETTERIE

4 RUE DU CHEMIN VERT – ARGENTEUIL

VOUS POUVEZ Y DÉPOSER CERTAINS TYPES DE DÉCHETS

01 30 25 23 15 - Ouverte toute l'année (voir p. 6)



### Matériaux de construction

Bois, béton, ciment, parpaing, carrelage, tuile, terre, sable, cailloux...

→ OU don / vente - filière spécialisée



### Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Petits et gros appareils électroménagers : cafetières, perceuses, écrans, réfrigérateurs, machines à laver...

→ OU réparation - magasin 1/1 - don / vente



### Déchets spécifiques, toxiques ou biologiques

Produits toxiques, pots de peinture...

☠☠☠☠☠ = je rapporte en déchetterie

Limité à 5 L au total

→ OU filière spécialisée = se renseigner



### Déchets végétaux

Tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes, sapins, arbres de Noël, sans limitation

→ OU compostage



### Mobilier

Tables, chaises, armoires, buffets...

100 % de votre mobilier est recyclé

→ OU réparation - don / vente



### Ampoules, lampes

Néons, ampoules sans filament

→ OU magasin



### Piles et batteries

Piles, piles boutons, batteries, accumulateurs

→ OU magasin

**MAIS AUSSI :** encombrants, plastiques, cartons, tous les papiers, pots et bocaux en verre, bois, pneus sans les jantes, cartouches d'encre, textiles, huiles de vidange (inférieure à 20L), plâtre, ferrailles, déchets de soins à risques infectieux pour les particuliers en auto-traitement (se renseigner préalablement auprès du syndicat Azur).

☠ Si ce symbole apparaît sur vos déchets, les rapporter en déchetterie. S'il n'apparaît pas, les jeter dans le bac approprié. (p. 5)

### LES INTERDITS

Les ordures ménagères, viande, os, bouteilles de gaz, extincteurs, pneus non déjantés, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, hospitaliers, produits explosifs, radioactifs ou corrosifs, déchets amiantés...

**CONDITIONS D'ACCÈS :** Accès libre et réservé aux habitants d'Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine. Se munir d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité. Réservé aux véhicules particuliers de moins de 2 mètres de hauteur, remorques max. 500 kg, et interdit aux bennes basculantes.

**CABANE À DONNÉS :** Vous pouvez déposer :

Jouets, objets électriques ou électroniques (en état de fonctionnement), meubles, mobiliers ...

Ces objets sont donnés à des associations partenaires pour une seconde vie.

Les professionnels ne sont pas autorisés à accéder à la déchetterie. Ils doivent faire appel aux filières de traitement spécialisées.

## RESPECTEZ VOTRE CADRE DE VIE

Ne pas déposer de sacs, ou autres déchets sur la voie publique. Si vous triez, triez bien car les erreurs de tri sont renvoyées à l'incinération. Lorsqu'il y a trop d'erreurs, nous ne collectons pas le bac.

Facilitez le passage des bennes : un mauvais stationnement empêche l'accès aux zones à collecter ou aux colonnes enterrées.

Les dépôts sauvages sont strictement interdits

Respectez les jours et heures de collecte

LE NON RESPECT DES RÈGLES VOUS EXPOSE À DES AMENDES prévues par le code pénal, le code de l'environnement, et à une refacturation du service\* :

\*l'intégralité des règles de la collecte sont exposées dans le règlement externe de collecte et l'arrêté municipal votés par les villes et disponibles en téléchargement sur internet.

# LE GUIDE DU TRI





# EMBALLAGES à trier

**TOUS LES EMBALLAGES**  
et **TOUS LES PAPIERS** se trient !

## BOUEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE VIDÉS



Bouteilles transparentes et opaques

Flacons produits d'entretien, gel douche, shampoing

## TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Films et sacs plastiques

## BARQUETTES EN PLASTIQUE ET POTS DE YAOURT



Barquette plastiques et pots de yaourt

Je dépose mes déchets vides

directement en vrac, sans sac



## BRIQUES ALIMENTAIRES ET CARTONS

Cartons d'emballage et cartonnettes



Briques de lait et de jus



Rouleaux carton essuie-tout



Papiers et cartons alimentaires

## EMBALLAGES EN MÉTAL



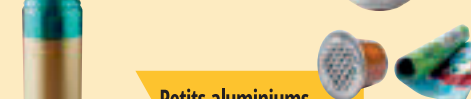
Boîtes de conserve et barquettes en aluminium



Bouteilles de sirop



Cannettes



Petits aluminiums

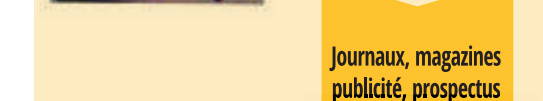


Aérosols vides

## TOUS LES PAPIERS



Catalogues



Journaux, magazines publicité, prospectus



Livres, cahiers



Enveloppes (même à fenêtre)



Sacs en papier

## LES INTERDITS

Ne pas déposer de sacs autour des colonnes ni sur le trottoir ou la voirie

Refusés car NON RECYCLÉS

Sacs fermés

Refusés car SOUILLÉS

Couches  
Aérosols de peinture  
Mouchoirs, essuie-tout  
Masques



## LE VERRE

À DÉPOSER DANS LA BORNE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

Je dépose mon verre

directement en vrac, sans sac



Pôts, bocaux et flacons vides et sans couvercle



## LES INTERDITS

NE PAS DÉPOSER DE SACS AUTOUR DES COLONNES NI SUR LE TROTTOIR OU LA VOIRIE

Refusés car NON RECYCLÉS

- Sacs plastiques
- Bouchons, capsules, couvercles
- Vaisselle
- Miroirs
- Ampoules
- Vitres, vases
- Pots de fleur
- Bouteilles en plastique

Bouteilles sans bouchon



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

Je dépose mes déchets

dans un sac



CE QU'IL ME RESTE APRÈS AVOIR TRIÉ

Sac poubelle fermé



DANS LE BAC



## LES INTERDITS

NE PAS DÉPOSER DE SACS AUTOUR DES COLONNES NI SUR LE TROTTOIR OU LA VOIRIE

Refusés car NON TRAITÉS



- Les petits appareils électroménagers (voir page 9)
- Les déchets toxiques et spécifiques (voir page 9)

## LA DÉCHETTERIE

4 rue du Chemin vert 95100 Argenteuil  
Ouvverte tous les jours (sauf 25 déc., 1<sup>er</sup> janv, 1<sup>er</sup> mai)  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai : 9 h à 18 h  
Du 1<sup>er</sup> juin au 30 sept. : 9 h à 20 h  
Tél. 01 30 25 23 15

## LE SYNDICAT AZUR

Collecte, traitement, valorisation, sensibilisation  
2 rue du Chemin vert 95100 Argenteuil  
Standard – du lundi au vendredi  
De 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h  
secretariat@svdazur.fr  
Tél. 01 34 11 70 31 - Syndicat-azur.fr

